

Grangeneuve, le 11 juillet 2025
JBr/FWe**Soutien financier pour les mesures de protection des troupeaux 2025**

Dans le courant du mois de mars, vous avez reçu l'information concernant les changements de la nouvelle ordonnance sur la chasse (OChP). Il s'agit maintenant de vous communiquer la pratique en vigueur quant au soutien financier accordé aux différentes mesures de protection.

La nouvelle façon de procéder est la suivante : l'OFEV attribue un budget par canton. C'est ensuite au canton de faire les demandes auprès de l'OFEV pour que les détenteurs et détentrices puissent recevoir le soutien financier.

Les montants pris en charge sont les suivants :

Clôture de protection des troupeaux pour les ovins et les caprins dans la SAU et pour les autres espèces animales dans la SAU et en estivage	
Renforcement par électrification	1 CHF par mètre linéaire
Entretien dans des conditions difficiles	0.5 CHF par mètre linéaire
Electrificateur	50% du prix et maximum 600 CHF
Clôture de protection des troupeaux pour les ovins et les caprins	
Enclos et pâturage de nuit (<300 animaux)	50% des coûts de matériel et maximum 1500 CHF par exploitation
Enclos et pâturage de nuit (>300 animaux)	50% des coûts de matériel et maximum 2500 CHF par exploitation
Détention et utilisation de CPT reconnus selon l'art. 10d OChP	
Détention d'un CPT officiel	62.5 CHF par mois par CPT
Prime de réussite de l'EAT	3500 CHF
Conseil sur les CPT	37.5 CHF de l'heure ou 300 CHF la journée
Mesures selon l'art. 10b, al. 2, let. d, OChP (après consultation préalable de l'OFEV)	
Location de logements mobiles	3000 CHF pour 6 mois

Pour prioriser les demandes de soutien, l'ordre qui suit a été choisi :

1. Soutien concernant les chiens de protection
2. Conseil pour les CPT, logements mobiles, renforcement et entretien des clôtures, électrificateur pour les exploitations agricoles
3. Montant pour les détenteurs et détentrices sans payement direct

Si vous souhaitez mettre en œuvre des mesures de protection pour l'année en cours, nous vous prions de bien vouloir nous envoyer par écrit vos demandes avant le 20 août 2025. En cas de questions, nous sommes joignables par mail ou par téléphone : justine.baechler@fr.ch (026 304 26 54) et fiona.weirauch@fr.ch (026 305 52 04).

Avec nos cordiales salutations,
Fiona Weirauch et Justine Baechler

Annexe : formulaire de demande contribution pour clôture de protection des troupeaux